

**Compte-rendu de la réunion du 09/02/2018 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre**

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, PASCAL BARBAT (SUPPLÉANT D'ACHILLE HOURDE), BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, CHARLES-AUGUSTE BENOIST (SUPPLÉANT DE CATHERINE GARNIER), CHRISTIAN BIENVENU, JOSIANE CALDERONI, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, NICOLLE CONAN, FRANÇOIS COSSUT, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, GERARD FOSSE, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, ISABELLE KRAUSCH, THIERRY LE BRAS, JEAN-DENIS LIMOSIN, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, ARNAUD ROUSSEAU, DANIEL SEVILLANO, DENIS WALLE ET DOMINIQUE ZAZZERA.

Était présent sans voix délibérative :

PASCAL SARAZIN.

Absents excusés et ayant donné pouvoir :

NADINE CARON À FRANCIS CHESNÉ, ANNIE CHASTAGNOL À NICOLLE CONAN, CHRISTINE DA SILVA À JEAN-LUC NOVAK, JEROME GARNIER À ARNAUD ROUSSEAU, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS À BERNADETTE BEAUVAIS, PASCAL MEHEUT À MICHELE GLOAGUEN, PHILIPPE MIMMAS À PIERRE EELBODE, DANIEL NICOLAS À DOMINIQUE DUCHESNE, MARIE-CLAUDE ROBERT À CHRISTIAN BIENVENU ET FRANCINE THIERY À VICTOR ETIENNE.

Absents :

MARY BICHBICH, FRANCIS ELU, BERNARD LAQUAY, SEBASTIEN LASCOURREGES, CELINE VAN BEEK ET JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS.

Assistaient à la réunion :

P. COURTIER, A. LAFFORGUE et C. ARNAUD, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 29 Conseillers étant présents, le quorum (établi à 23 compte tenu de la démission actée par Mme le Préfet de M. PIEQUET de ses mandats d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipal) est atteint.

M. EELBODE accueille les conseillers et propose d'élire M. DECHAMP comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE informe l'Assemblée du départ de C. DIEUMEGARD, assistante au service Achats, dans le cadre d'une mutation. Il souligne les qualités professionnelles de l'intéressée, engagée depuis 20 ans au service du Pays de l'Ourcq. Il dit qu'il l'a remerciée pour cette collaboration pendant toutes ces années et lui a souhaité bonne chance dans ses nouvelles missions. A la demande de M. PARIGI, il rappelle également le départ de C. LALLEMENT fin janvier.

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire par P. COURTIER, M. EELBODE propose aux Conseillers de formuler leurs remarques sur le compte-rendu.

En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2017.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux délégués de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-dessous.

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
MARCHE SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – LECTURE DU 8 DECEMBRE 2017	MDS AUDIO	1 403,28 €	13/12/17
MARCHE ETUDES ET INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DU PERIMETRE DU CAPTAGE DE VARINFROY	VERDI INGENIERIE COEUR DE FRANCE	9 424,50 €	12/12/17
COMMANDE PRESTATION DE TRAITEUR – REPAS DU PERSONNEL 2018	LE CHATEAU MARYSIEN	1 575,50 €	21/12/17
MARCHE SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 26 JANVIER 2018	MDS AUDIO	2 165,80 €	03/01/18
COMMANDE PRESTATION DE MAITRE-NAGEUR JANVIER 2018	ARNAUD STERLE	1 897,00 €	09/01/18
COMMANDE PRESTATION DE TRAITEUR – CEREMONIE DES VOEUX 2018	LE CHATEAU MARYSIEN	4 227,27 €	12/01/18
COMMANDE REVISION DU MATERIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVANT DEBUT DE SAISON 2018	MATAGRIF	1 633,51 €	17/01/18
CONTRAT DE CESSION SPECTACLE DU 03 FEVRIER 2018	ASSOCIATION GARDE ROBE	2 800,00 €	17/01/18
ACCORD-CADRE DISTRIBUTION NON ADRESSEE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION COMMUNAUTAIRES (3 ANS)	GROUPEMENT LA POSTE / MEDIAPOST	60 000,00 € MAXIMUM	18/01/18
MARCHE SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – PROJECTION DU 15/02/18	MDS AUDIO	1 019,20 €	23/01/18
COMMANDE REPLACEMENT DU RECHAUFFEUR DE BOUCLE ECS ET POSE DE BOIERS DE PROTECTION POUR LES COMMANDES DE CLIMATISEURS – BATIMENT PYRAMIDE	UTB	1 595,07 €	25/01/18
MARCHE SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 03/02/18	MDS AUDIO	3 441,10 €	25/01/18
COMMANDE ACHAT DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL POUR LE SERVICE TECHNIQUE	DESCOURS ET CABAUD ILE DE FRANCE	1 895,64 €	29/01/18
COMMANDE PRESTATION DE MAITRE-NAGEUR FEVRIER 2018	ARNAUD STERLE	2 023,00 €	29/01/18
COMMANDE ACHAT DE CONSOMMABLES ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE	CGED	5 834,68 €	29/01/18

BON DE COMMANDE SUR ACCORD- CADRE FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT	BARTHOLUS	1 510,89 €	31/01/18
MARCHE SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – LECTURE DU 10/02/18	MDS AUDIO	1 850,80 €	31/01/18
BON DE COMMANDE SUR ACCORD- CADRE DISTRIBUTION NON ADRESSEE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION COMMUNAUTAIRES	LA POSTE	1 087,67 €	31/01/18
CONVENTION MISE A DISPOSITION DE BOUTEILLES DE GAZ MEDICAUX POUR LA PISCINE COMMUNAUTAIRE (5 ANS) - RENOUVELLEMENT	AIR LIQUIDE SANTE	2 542,12 €	01/02/18
BON DE COMMANDE SUR MARCHE FOURNITURE, LIVRAISON ET REPRISE DE BACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS	PLASTIC OMNIUM	4 022,00 €	02/02/18

46 actes d'un montant inférieur à 1 000,00 € H.T. chacun ont été signés, depuis le 9 décembre 2017, pour un montant total de 17 287,57 € H.T..

INSTITUTION

Désignation des membres des Commissions de travail (modification)

M. EELBODE fait état du souhait de Mme GUERIN de se retirer des Commissions de travail dans lesquelles elle siègeait, son plan de charges professionnel ne lui permettant plus de participer aux réunions de Commission. Par conséquent il est proposé de modifier la composition des Commissions en conséquence.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

GEMAPI : Désignation des délégués de la Communauté de communes au sein des différents syndicats (information)

P. COURTIER rappelle que depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes a la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI), comme tous les EPCI à fiscalité propre, et que par conséquent, elle a intégré en représentation – substitution des communes du Pays de l'Ourcq concernées, sur la base des statuts actuels, le SMAERTA, le SIAGRO, le Syndicat de la Gergogne, et le Syndicat de gestion du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon.

Elle souligne que le Conseil communautaire devra au cours de sa prochaine séance désigner ses représentants au sein de ces syndicats et que d'ici là, les Maires sont invités à communiquer des noms de personnes intéressées ou les candidats sont invités à se faire connaître.

M. PICAUD encourage les communes disposant de cours d'eau à présenter des représentants car en général certains de leurs conseillers municipaux sont déjà bien au fait de ces questions. Il rappelle que ces mandats pourront être confiés à des conseillers municipaux.

Mme CALDERONI indique qu'elle a compris que les syndicats s'étendant sur trois Communautés de communes n'avaient pas à entrer dans le dispositif GEMAPI.

M. PICAUD indique que cette nouvelle compétence GEMAPI est confiée aux intercommunalités par l'État, et que la première étape est bien celle de la représentation – substitution des communes par la Communauté de communes.

Mme GLOAGUEN demande si les communes n'ayant pas adhéré à un syndicat de rivière jusqu'à présent peuvent désigner des représentants. M. PICAUD le confirme mais il encourage les communes déjà compétentes aujourd'hui à présenter des représentants.

Composition du Conseil communautaire / Accord local (information)

M. EELBODE indique que les Communes sont invitées à délibérer sur l'accord local.

P. COURTIER rappelle que suite à la démission d'un certain nombre d'élus du Conseil municipal de Lizy-sur-Ourcq, le Code électoral impose un renouvellement partiel intégral de ce Conseil municipal et pour ce faire, l'organisation de nouvelles élections. Elle indique que la conséquence directe pour le fonctionnement de la Communauté de communes est l'obligation faite aux Communes de délibérer à nouveau sur l'accord local obtenu pour la représentation des Communes au sein du Conseil communautaire.

Elle rappelle que l'accord local arrêté en 2013 établit à 46 le nombre de conseillers communautaires, puis elle précise qu'à l'issue des élections partielles, conformément aux textes en vigueur :

- sans accord local, le Conseil communautaire passerait à 39 élus (application du Droit commun),
- avec accord local, le Conseil communautaire pourrait être de 45 élus à répartir suivant un modèle mathématique tenant compte de la population de chaque Commune.

M. EELBODE propose alors aux élus d'examiner un projet de répartition dans la lignée de l'actuel fonctionnement et, conforme aux textes réglementaires en vigueur. Dans ce modèle, les Communes de Marcilly et Ocquerre n'auraient plus qu'un seul Conseiller titulaire (au lieu de deux actuellement) et la Commune de Lizy-sur-Ourcq en compterait huit (au lieu de sept actuellement).

M. EELBODE souligne que cet accord respecte dans toute la mesure du possible l'équilibre du territoire et la représentation des petites communes, mais que l'esprit des textes aujourd'hui est de valoriser les villes centres.

M. ROUSSEAU s'interroge sur les données de population retenues. P. COURTIER indique qu'il s'agit d'informations communiquées par la Préfecture à partir desquelles a priori tous les calculs se font. Elle propose de questionner les services préfectoraux à ce sujet en début de semaine.

M. EELBODE précise que la Loi ne prévoit pas de délibération du Conseil communautaire sur ce sujet, et qu'il appartiendra aux Conseils municipaux des 22 communes de se prononcer sur un "accord local" avant le 12 mars, sur la base de cette proposition.

En réponse à M. WALLE, P. COURTIER confirme que les délibérations doivent être transmises à la Préfecture et dit qu'il est proposé d'adresser aux Communes une note sur ce point ainsi qu'un projet de délibération en début de semaine.

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. GAUTIER fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission au cours de laquelle ont été examinées les principales orientations budgétaires 2018 des cinq Budgets.

Il en profite pour souligner le travail réalisé par S. BLAIS depuis son arrivée, en dépit de moyens réduits (tant sur le plan humain avec une collaboratrice en arrêt de travail pour maladie, que sur le plan matériel avec un logiciel qui a atteint ses limites). Il dit qu'il a préféré libérer l'intéressée ce soir, contre son gré, compte tenu des conditions météorologiques.

Débats d'Orientation Budgétaire 2018

M. GAUTIER informe le Conseil que conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de

deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Sur la base de la note adressée aux délégués avec la convocation, M. GAUTIER propose alors un Débat d'Orientation Budgétaire sur le Budget 2018 du Budget Général, et des Budgets annexes Hôtels d'entreprises, Zone de Grandchamp, S.P.A.N.C. et Eau potable et Assainissement collectif.

Budget général

M. GAUTIER présente les principales orientations du projet de budget 2018 du Budget général :

- Poursuivre la stabilisation des finances de la Communauté de communes et maintenir une capacité d'autofinancement,
- Poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement,
- Relancer les investissements, au titre du budget général, avec notamment l'appui financier d'un Contrat Intercommunal de Développement en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne,
- Envisager un financement des projets à venir par un recours à l'emprunt, les taux d'emprunt demeurant en effet avantageux en ce début d'année 2018,
- Se baser sur des prévisions de recettes prudentes au vu de l'incertitude sur l'évolution des bases d'imposition et sur l'évolution des dotations notamment.

M. GAUTIER indique que les recettes fiscales ont été impactées en 2017 par la forte baisse de la valeur locative de l'imprimerie.

Concernant les recettes, M. EELBODE souligne l'intérêt pour la Communauté de communes d'être passée en Fiscalité Professionnelle Unique, notamment du point de vue des dotations redistribuées par l'État.

Concernant la masse salariale, M. EELBODE rappelle qu'en dépit de la baisse de ressources, la Communauté de communes a effectué quelques recrutements pour faire avancer les projets.

M. GAUTIER fait le point sur les principales actions prévues en 2018 pour chacune des compétences de la Communauté de communes, et leur impact budgétaire.

Concernant la compétence Transport et Urbanisme, M. EELBODE indique que le projet d'arrêt de car à grande capacité du Gué-à-Tresmes est actuellement bloqué par la Région, pour une problématique foncière. Il indique qu'en dehors de cette difficulté, tout est prêt pour ce projet qui est inscrit au budget : la Région a d'ailleurs prorogé de 12 mois la subvention conséquente qu'elle prévoit de verser à la Communauté de communes pour ce projet. Il ajoute qu'il a sollicité l'aide de M. FOUCHAULT, Conseiller régional, pour faire avancer le dossier au sein de l'institution.

Concernant les travaux. M. EELBODE indique qu'un Contrat d'Aménagement Régional (CAR) va être sollicité auprès de la Région et précise qu'il y a un taux de subvention de 30 %. Il précise que le projet d'équipement sportif, dont les études préliminaires et la sélection du maître d'œuvre sont programmés sur 2018, a un coût total prévisionnel de 3,5 à 4 M€.

En réponse à Mme DUCHESNE, M. PICAUD indique que les travaux sur le réseau pluvial, bien qu'entrant dans le Budget général du point de vue comptable, seront évoqués dans le cadre du Budget Eau et

Assainissement.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur le Budget général.

Budget annexe Hôtels d'entreprises

M. GAUTIER présente les principales orientations du projet de budget annexe Hôtels d'Entreprises.

Il remarque qu'il y a eu des charges d'électricité importantes pour la Pyramide en 2017 du fait d'arriérés courant sur plusieurs années, et précise qu'une année réelle d'exploitation représente un coût d'environ 50 000 euros.

M. PICAUD remarque que l'architecte avait évalué la consommation du bâtiment à environ 70 000 euros, et constate que l'amélioration de la consommation énergétique suite aux travaux réalisés en 2015 est réelle.

M. EELBODE rappelle que cette exigence de performance énergétique était demandée par les partenaires financeurs du projet.

M. GAUTIER poursuit la présentation du projet de budget, et souligne que les recettes courantes de la Pyramide permettent d'assurer un équilibre de fonctionnement.

M. EELBODE en convient et indique qu'il y a même de la réserve pour des aménagements complémentaires, prévus au budget 2018.

M. NOVAK rappelle que le rachat du bâtiment n'avait à l'origine d'autre but que de sauver l'imprimerie de la fermeture définitive, et indique que grâce à cette opération l'entreprise tourne encore, depuis 6 ans.

M. EELBODE remercie M. NOVAK pour ce rappel historique, et assure que, ayant permis le maintien de l'entreprise sur le territoire, et ayant entraîné l'octroi de subventions dans le cadre des travaux d'aménagement de la Pyramide, cette opération est tout à fait pertinente sur le plan financier, à long terme, pour la collectivité.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur le Budget annexe Hôtels d'Entreprises.

Budget annexe Zone de Grandchamp

M. GAUTIER présente les principales orientations du projet de budget annexe Zone de Grandchamp. Il informe le Conseil que des travaux sont prévus en 2018 afin de permettre l'installation d'une nouvelle entreprise dans la zone.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur le Budget annexe Zone de Grandchamp.

Budget annexe S.P.A.N.C.

M. GAUTIER présente les principales orientations du projet de Budget annexe SPANC.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur le Budget annexe SPANC.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif

M. GAUTIER présente les principales orientations du projet de Budget annexe Eau potable et Assainissement collectif.

Il fait part aux élus des projets de travaux en cours en 2018, la mise en place d'un schéma directeur qui programmera les travaux sur les années à venir, et souligne la nécessité de contracter des emprunts pour réaliser les investissements en matière d'eau et Assainissement.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur le Budget annexe

Eau potable et Assainissement collectif.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte Marne Ourcq : autorisation donnée au Président de signer un avenant 1 à la convention

M. GAUTIER rappelle au Conseil qu'un agent de la Communauté de communes, mobilisé quasi exclusivement sur les projets menés par le SMEPA Marne-Ourcq est mis à disposition de ce Syndicat depuis le 1er mars 2017, à hauteur de 32 heures hebdomadaires.

M. GAUTIER présente alors l'opportunité de prolonger cette mise à disposition du 1er mars au 30 juin 2018, afin de permettre à l'intéressé de suivre l'ensemble des opérations nécessaires à la dissolution du Syndicat. Il invite par conséquent le Conseil à l'autoriser à signer un avenant 1 à la convention de mise à disposition de l'agent au Syndicat Mixte Marne Ourcq, afin de formaliser cette prolongation dans les mêmes conditions que celles en cours.

Ayant donné lecture rapide du projet d'avenant à la convention correspondant, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

TRANSPORT – URBANISME

Au chapitre Transport, M. CHESNE informe le Conseil de la livraison de deux AGC supplémentaires sur la ligne P, suite aux démarches entreprises par la Région, l'Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) et les élus locaux.

Il ajoute que la SNCF prévoit de construire en gare de Lizy-sur-Ourcq un abri confortable et chauffé sur le quai.

M. CHESNE indique enfin que le Département va aider la Communauté de communes à mettre en place un service de Transport à la Demande (TAD) sur le territoire.

M. EELBODE précise que la mise à disposition de nouvelles AGC coûte 10 millions d'euros à la Région sur 5 ans. Concernant le TAD, il approuve cette adaptation nécessaire du réseau, et indique que la Région et Département peuvent financer jusqu'à 90 % du coût du service, qui contribuera au développement du territoire.

Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Dhuisy : avis

M. CHESNE rappelle au Conseil que la Communauté de communes est associée aux procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU) menées par ses Communes membres, en tant que personne publique associée.

M. CHESNE informe alors le Conseil que le 14 décembre 2012, le Conseil Municipal de Dhuisy a prescrit la révision de son PLU approuvé en 2007 et que le 10 novembre 2017, le Conseil Municipal de Dhuisy a décidé d'arrêter le projet de PLU de la Commune présenté comportant notamment des règles concernant la ZAE des Effaneaux.

M. CHESNE précise que ce projet a été notifié aux personnes publiques associées qui, conformément au Code de l'Urbanisme, disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis sur le projet et qu'à défaut de réponse dans le délai, l'avis est réputé favorable.

Il propose au Conseil de donner un avis favorable sur ce projet de PLU assorti des réserves et observations suivantes :

- Réserve n°1 : la zone AU de 7940 m² sur le hameau de Chambardy devrait être réduite (Prescription n°4 du SCoT).
- Réserve n°2 : un plan de circulation des engins agricoles est à intégrer au PLU (Prescription n°17 du SCoT).

- Réserve n°3 : dans les zones d'aléas forts de retrait-gonflement des argiles et dans les zones concernées par les anciennes carrières, le PLU devrait demander des études géotechniques préalables à tout aménagement (p. 70 du SCoT). Il devrait notamment souligner que la zone AUX est concernée.
- Réserve n°4 : la surface de la Zone AUX reportée au projet de PLU est insuffisante, elle devrait atteindre 42,3 hectares.
- Réserve n°5 : le projet de PLU pourrait prendre en compte les études existantes de zones humides réalisées sur le secteur des Effaneaux. Au niveau des règlements des zones A, AUX et NX, il devrait autoriser la compensation de zones humides impactées.
- Observation n°1 : le taux de 50 % de nouveaux logements en extension est dépassé de 5 %, ce qui nécessiterait par exemple de réduire la surface de l'une des zones AU.
- Observation n°2 : l'étude d'impact de la ZAE des Effaneaux serait à ajouter en annexe.
- Observation n°3 : l'OAP « les Effaneaux » pourrait nécessiter des ajustements.
- Observation n°4 : le règlement de la zone AUX pourrait nécessiter des ajustements.
- Observation n°5 : concernant la zone AUX (Zone des Effaneaux – p. 30 du règlement), il conviendrait d'indiquer que la zone est dans une zone d'assainissement non-collectif.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur le projet de PLU de la Commune de Dhuisy, compte tenu de ces réserves et observations.

Mme GLOAGUEN indique que la Commune entend bien mettre en œuvre les prescriptions du SCoT.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AFFAIRES SOCIALES - SANTÉ - SPORT

Mme GLOAGUEN fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission.

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ASSAD pour l'année 2018 : autorisation donnée au Président de signer la convention

Mme GLOAGUEN rappelle au Conseil que depuis de nombreuses années, un partenariat fort existe entre le Pays de l'Ourcq et l'ASSAD et est formalisé dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Elle souligne que la précédente convention étant arrivée à échéance, une nouvelle convention est à l'étude pour l'année 2018, sur les objectifs communs suivants (identiques à ceux des précédents conventionnements) :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Soutenir et optimiser la qualité du service

et les actions suivantes :

1 - Un service du soir et du matin (Assurer la gestion et le suivi du service)

2 - La formation interne du personnel (Assurer la gestion et l'organisation de sessions d'informations et de développement de compétences encadrées par des bénévoles)

3 - La mobilité des aides à domicile et l'astreinte des week-end et jours fériés (Déplacements du personnel dans l'exercice de ses missions, gestion et suivi du service d'astreintes)

4 - L'aide administrative (Accompagner les personnes âgées ou leur aidants familiaux dans le suivi de leurs démarches administratives).

Mme GLOAGUEN remarque alors que dans le cadre de cette convention, le montant alloué à l'association

pour l'année 2018 serait de 50.000 €.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à délibérer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Au chapitre Santé, Mme GLOAGUEN annonce avec regret que la consultation lancée pour l'assistance à la recherche de médecins n'a pas abouti.

M. EELBODE ajoute qu'il y a désormais peu de pistes, et qu'il s'agit pour les élus de gérer la pénurie. Il ne suffit pas d'engager de gros moyens mais de développer le relationnel. Il remarque ainsi qu'il a des contacts avec des médecins, mais que rien n'est encore signé.

Mme GLOAGUEN remarque qu'il y a eu de gros problèmes à Noël, quand tous les médecins étaient absents au même moment.

M. FOSSE ajoute que trouver un médecin pour constater un décès est aujourd'hui compliqué.

Revenant aux affaires sociales, Mme GLOAGUEN indique enfin que la réflexion toujours en cours sur la création d'un espace multi-accueil à temps complet sur le territoire, la demande étant toujours très forte.

CULTURE - TOURISME

M. PARIGI fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission, et rappelle le départ de C. LALLEMENT, dont il souligne le travail de haute qualité tout au long des années passées au Pays de l'Ourcq.

Partenariat avec le Musée du Louvre : autorisation donnée au Président de signer le Contrat de prêt de la Petite Galerie itinérante et la Convention de partenariat pour le projet Louvre à jouer

M. PARIGI informe le Conseil que dans le cadre de ses missions de mise en œuvre d'actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture, le Musée du Louvre dispose d'une Petite Galerie itinérante "Théâtre du Pouvoir" et du "Louvre à jouer" destinés à être prêtés aux territoires.

Il ajoute que le Pays de l'Ourcq et le Musée du Louvre se sont rapprochés afin de mettre en œuvre ces projets sur le territoire :

- La Petite Galerie itinérante du 9 avril au 13 octobre 2018 dans l'Espace P. Meutey de la Pyramide
- Le Louvre à jouer du 9 avril au 20 octobre 2018, principalement dans la Maison des Enfants.

M. PARIGI propose de formaliser dans le cadre, respectivement d'un contrat de prêt et, d'une convention de partenariat, les conditions et modalités de mise à disposition de ces dispositifs.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer avec le Musée du Louvre, le Contrat de prêt de la Petite Galerie itinérante et, la Convention de partenariat pour le projet « Louvre à jouer ».

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. PARIGI indique que des projets supplémentaires sont prévus dans le cadre de la résidence d'écrivain de Marc Roger qui connaît un vrai succès. Il précise que la Commune de Mary-sur-Marne met à disposition un logement pour l'écrivain.

M. EELBODE se joint à M. PARIGI pour remercier les Communes qui mettent à disposition des moyens matériels ou financiers pour soutenir les actions communautaires.

Convention de partenariat avec l'association La Présence pour l'organisation d'une lecture musicale dans le cadre de la résidence d'écrivain de Marc Roger :

autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PARIGI indique que le Pays de l'Ourcq s'est rapproché de l'association La Présence afin de présenter la lecture musicale « Les Forêts de Ravel » de l'auteur Michel Bernard le 10 février 2018 dans la résidence « La Présence », ancien hôpital militaire lors de la Grande guerre.

Il propose de formaliser les conditions et modalités de ce partenariat par convention, le Pays de l'Ourcq s'engageant à prendre en charge le coût artistique et technique de la représentation (estimé à 3.500 €) et l'association mettant à disposition le lieu et organisant une buvette.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à signer une convention avec l'association La Présence.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de résidence-mission dans le cadre du Contrat Local d'Enseignement Artistique : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 2 à la convention

M. PARIGI rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le Conseil a autorisé le Président à signer avec l'association EMAA une convention de résidence – mission « Musiques Actuelles » de septembre 2017 à janvier 2018 définissant les modalités de cet accueil en résidence et ce, au titre du dispositif Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA). Il ajoute qu'un avenant 1 à cette convention a été passé afin d'intégrer l'augmentation du nombre d'interventions et de l'enveloppe allouée à la résidence – mission nécessitée par le nombre d'actions mises en place.

Il souligne alors que dans le cadre de cette convention de résidence-mission, le Pays de l'Ourcq pourrait formaliser un contrat de cession avec la Compagnie en résidence. Or EMAA n'étant pas producteur du spectacle « Peace and Love » qu'elle propose à 190 collégiens du territoire (soit 9 classes des collèges de Lizy-sur-Ourcq et Crouy-sur-Ourcq), il est envisagé d'intégrer par avenant à la convention la prise en charge par le Pays de l'Ourcq des frais de ce spectacle (à savoir 1.100 € pour le salaire des artistes et les frais techniques).

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer un avenant 2 à la convention de résidence-mission « Musiques Actuelles » afin d'intégrer la prise en charge par le Pays de l'Ourcq des frais du spectacle « Peace and Love » (à savoir 1.100 €).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention pluriannuelle d'objectifs Communauté de communes du Pays de l'Ourcq - association Danses de l'Ourcq (2016-17 / 2018-19) : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 à la convention

M. PARIGI rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le 7 octobre 2016, le Conseil a validé la poursuite du partenariat avec D2O, à travers une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs sur les objectifs généraux suivants :

- Consolider les cours existants
- Renforcer le corps professoral
- Organiser et structurer l'école dans une démarche qualifiante

et les actions : 1/ Enseignement et 2/ Battle.

Il souligne alors que conformément aux termes de la convention, il convient de fixer par un avenant 1 le montant de la subvention 2017-18.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme, M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer un avenant 1 à la convention, fixant à 23.359 € le montant de la subvention 2017-18.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention à l'association EDENTARA

Sur avis favorable de la Commission Culture-Tourisme, M. PARIGI propose au Conseil d'allouer à l'association EDENTARA une subvention de 3.500 € pour son fonctionnement en 2018.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

M. PICAUD propose un compte-rendu rapide des travaux de la réunion de Commission.

Concernant la collecte et le traitement des déchets, il regrette l'absence de remontée d'informations de la part des élus communautaires au SMITOM, en particulier M. HOURDE, Vice-Président du Syndicat, qui par ailleurs est très rarement présent aux réunions de Commission et de Conseil communautaire. Il invite le Conseil à tirer toutes les conséquences de ce dysfonctionnement.

M. PICAUD indique que certaines communes ont mis en place un service de compostage des sapins de Noël et que cette initiative pourrait être élargie à l'ensemble des communes ultérieurement.

Travaux sur le réseau d'assainissement dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Coulombs-en-Valois : autorisation donnée au Président de signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune

M. PICAUD informe le Conseil que la commune de Coulombs-en-Valois souhaite réaliser des travaux de voirie dans trois rues, rue des Dames de Chelles, rue de la Pissotte et rue des Ménétriers.

Il ajoute que ces travaux vont impacter les réseaux d'assainissement EU et EP, compétence du Pays de l'Ourcq, avec notamment une extension du réseau EU rue de la Pissotte et des modifications et extensions du réseau d'eaux pluviales dans les trois rues.

M. PICAUD indique alors que compte tenu du calendrier des travaux prévus par la Commune, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant des compétences communautaires à la commune de Coulombs-en-Valois pour un montant prévisionnel global de 140.000 € H.T. (plus la TVA), la Commune s'engageant à prendre à sa charge 50 % du montant incombant au Pays de l'Ourcq et de formaliser cette délégation par convention.

M. EELBODE remercie la Commune pour cette proposition. Il invite le Conseil à valider ce projet de délégation de maîtrise d'ouvrage et à l'autoriser à signer la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Coulombs-en-Valois, conformément aux termes ci-dessus exposés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention d'occupation du domaine public pour le réservoir situé sur la Commune de Lizy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer la convention communauté de communes / Commune de Lizy-sur-Ourcq / SAUR / CITEOS

M. PICAUD informe le Conseil du projet de la commune de Lizy-sur-Ourcq de déployer sur son territoire un système de vidéosurveillance qui nécessite pour son fonctionnement la pose d'antennes sur deux points hauts de la commune, et notamment sur le château d'eau, propriété de la Communauté de communes, exploitée par SAUR France.

Il propose au Conseil de valider le principe de l'installation d'une antenne sur le château d'eau permettant ainsi à la commune d'étudier la faisabilité de ce projet et sa compatibilité avec les différentes installations

présentes sur le réservoir AEP.

M. PICAUD indique que le cas échéant, il conviendra d'établir une convention d'occupation du domaine public afin de définir les modalités et conditions de mise à disposition partielle du réservoir.

M. EELBODE invite alors le Conseil à valider ce projet et à l'autoriser à signer, le cas échéant, la convention d'occupation du domaine public pour le réservoir situé sur la Commune de Lizy-sur-Ourcq avec la Commune de Lizy-sur-Ourcq, SAUR et CITEOS.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. FOSSE remarque que la Commune n'a pas de retours de la part des propriétaires du silo.

M. PICAUD poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission qui a étudié les projets de travaux, dans le cadre de la préparation du budget 2018.

Au chapitre Développement numérique, M. PICAUD indique que les travaux de la fibre devraient démarrer en 2019 et s'achever en 2022.

M. EELBODE précise que selon les plans, 60 % des habitants du territoire devraient disposer de la fibre en 2020. Il souligne l'importance de ces aménagements pour l'attractivité du territoire.

M. WALLE indique que la convention qui lie sa Commune à Aubine pour la mise à disposition de conteneurs pour les Ordures Ménagères court jusqu'à fin 2019, et qu'il s'interroge quant aux modalités d'acquisition des conteneurs de la Communauté de communes en 2018.

M. PICAUD précise que pour la Commune d'Armentières-en-Brie, le coût de cet investissement sera de 3.900 euros.

M. WALLE propose de faire don des bacs d'Aubine à la Communauté de communes, car ils sont conformes.

M. PICAUD en convient mais indique que si ces bacs sont endommagés, ils ne pourront pas être entretenus ou remplacés à l'instar de tous les autres bacs du parc.

M. EELBODE propose à M. WALLE que la Commune acquière les nouveaux bacs en même temps que toutes les autres, et rende les bacs à Aubine à l'issue du contrat.

M. PICAUD indique que la Communauté de communes a reçu plus de 1000 formulaires de demande de bac, et qu'à présent il faut affiner ce premier aperçu avec l'aide des Communes, afin de réaliser l'appel d'offre.

P. COURTIER indique qu'un courrier va parvenir aux Maires concernant le fonds de concours, avec une indication de budget, car une délibération de la commune est nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

Point Syndicat Mixte Marne-Ourcq

M. EELBODE rappelle que, la Communauté de communes du Pays Fertois ayant fusionné au 1er janvier avec l'agglomération de Coulommiers, le Syndicat mixte Marne-Ourcq est amené à disparaître.

M. ROUSSEAU fait un point sur le devenir des actions entrant jusqu'à présent dans le champs des compétences du Syndicat Mixte. Il informe les élus que la compétence Gens du Voyage a été transférée depuis le 1er janvier à la nouvelle Communauté d'agglomération. Il indique ensuite que le SCoT étant validé, ce document reste valable pour le moment.

M. ROUSSEAU rappelle que concernant l'aménagement de la zone des Effneaux, l'on est toujours en attente du jugement du TA de Melun.

Il précise que les négociations de répartition de la charge foncière de la zone sont en cours. En effet jusqu'à

présent, les charges et des profits étaient partagés à 50/50 entre les deux intercommunalités du Pays de l'Ourcq et du Pays ferrois, ce qui n'est plus possible dans ce nouveau contexte territorial.

Il ajoute que son objectif est de finaliser au plus vite ces négociations, afin d'être réactif dans le cas d'une décision de justice favorable dans les prochains mois.

M. EELBODE informe les élus que des entreprises, intéressées par une implantation dans cette zone, ont pris contact avec les aménageurs, ce qui est assez positif.

| Calendrier institutionnel

M. EELBODE informe le Conseil que la prochaine réunion de Conseil est programmée le 16 mars.

| Sport

M. EELBODE indique que le Pays de l'Ourcq propose deux semaines d'initiation et de découverte sportives aux jeunes de 6 à 14 ans, lors des vacances d'hiver. Au programme : basket-ball, handball, bowling, patinoire, piscine, course d'orientation, lutte, tennis de table, arts du cirque, thèque.

M. EELBODE annonce que la Piscine du Pays de l'Ourcq sera fermée du 26 février au 4 mars pour vidange.

| CIAS

M. EELBODE informe les élus que la Maison des Enfants propose régulièrement des temps d'échange "Pause café" afin de permettre aux parents de s'exprimer, partager et dédramatiser le quotidien avec leurs enfants, en trouvant une écoute attentive auprès des autres parents et d'une éducatrice de jeunes enfants. Le prochain rendez-vous est le vendredi 16 mars, de 9h à 11h, sur le thème : « Être parent, pas toujours facile ».

M. EELBODE indique que le mardi 6 mars, de 18h à 19h, le Relais Assistantes Maternelles (RAM), Guichet Unique de demande d'accueil d'enfants, proposera une réunion sur les différents modes d'accueil à l'attention de tous les parents et futurs parents du territoire.

| Culture

M. EELBODE invite les élus à profiter d'une lecture théâtrale Jeune Public (à partir de 8 ans) des "Misérables", avec l'association Un Petit Coin d'Artistes, samedi 10 février à 11h à la bibliothèque de Crouy-sur-Ourcq et à 14h30 à celle de May-en-Multien.

M. EELBODE indique enfin que le Jeudi 8 mars à 20h30, à Crouy-sur-Ourcq (Salle des Fêtes), le Pays de l'Ourcq propose le spectacle de théâtre d'objets "Les Misérables", d'après Victor Hugo, interprété par la Cie Les Karyatides.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 23h05.

Le secrétaire, M. DECHAMP.

